



PREMIÈRE  
MINISTRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DSAF



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Direction des services  
administratifs et financiers



## Le mot du directeur



2022 a été à bien des égards une année charnière : la pandémie de Covid-19 semble désormais derrière nous, la feuille de route de la DSAF pour les années 2019-2022 est arrivée à terme et un nouveau quinquennat s'est engagé suite aux élections présidentielle et législatives.

Ce rapport d'activité est donc l'occasion de jeter un regard en arrière sur les événements qui ont jalonné cette année mais aussi de faire le point sur les avancées des chantiers ouverts en 2019.

Deux séquences clés ont marqué cette année : la présidence française du conseil de l'Union européenne et le changement de Gouvernement, avec l'installation d'une Première ministre et de son cabinet à Matignon. En mobilisant leurs compétences et leurs valeurs, les équipes de la DSAF ont su apporter aux uns et aux autres la contribution attendue.

La DSAF a également dû se mobiliser pour répondre à l'objectif de sobriété énergétique fixé par le Gouvernement avec une baisse constatée de 11,3% de notre consommation énergétique par rapport à la référence de 2019. Plus globalement la Première ministre a érigé la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses conséquences comme la priorité de son action. La création du secrétariat général à la planification écologique placée directement sous son autorité vise dans cette perspective à structurer et coordonner l'action de l'ensemble du Gouvernement. Afin de mobiliser tous les services de l'Etat un plan de formation des responsables publics a été engagé qui sera progressivement élargi à tous les agents.

La DSAF a également renforcé sa démarche en faveur du développement durable. La montée en puissance des mobilités douces, la labellisation des jardins, la gestion durable des déchets, le développement du numérique responsable ou encore la compensation des émissions carbone en sont autant de témoignages. Des actions de communication ciblées et nombreuses sont venues sensibiliser les services et les agents à l'urgence climatique et aux gestes quotidiens en faveur de l'environnement.

En 2022, la DSAF a aussi poursuivi sa modernisation sur les autres axes dégagés par sa feuille de route 2019-2022. Dans le cadre du renforcement de sa relation avec les services soutenus, elle a revu l'organisation de son soutien logistique. Sur le plan du soutien budgétaire, pour améliorer son offre de service, elle s'est inscrite pleinement dans la démarche interministérielle de renforcement du contrôle interne et a œuvré pour une simplification de

l'utilisation de la carte achat. La DSI a, quant à elle, mis en œuvre une refonte de son catalogue dans l'application ORIGAMI et enrichi son offre de service, contribuant ainsi à moderniser l'environnement de travail.

Soucieuse d'offrir un cadre de travail de qualité à ses agents et à ses clients, la DSAF a poursuivi son programme de rénovation des bâtiments et simplifié leurs accès tout en maintenant un niveau de sécurité élevé grâce au badge unique.

Afin d'accompagner la transformation des métiers et des compétences, accélérée par la crise sanitaire, les dispositifs d'écoute des agents ont été amplifiés avec la création de la médiation et le projet de mise en place d'un observatoire des travailleurs expérimentés a été engagé pour lutter contre les discriminations liées à l'âge.

Les efforts constants en matière d'égalité et de diversité ont été fructueux puisque l'année 2022 a été celle de la confirmation du double label égalité-diversité par l'AFNOR.

Toutes ces actions, qui ont jalonné cette année riche, vont donner à la DSAF les moyens de poursuivre sa modernisation et d'aborder sereinement la préparation d'une nouvelle feuille de route pour 2023-2025.

## SOMMAIRE

<b>LE CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT ET L'INSTALLATION DE NOUVEAUX SERVICES .....</b>	<b>7</b>
Le changement de gouvernement.....	8
L'installation de nouveaux services.....	11
<b>LE RENFORCEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>13</b>
Le développement des mobilités moins émissives de CO <sub>2</sub> .....	14
La passation d'un marché de compensation carbone.....	15
L'application du décret tertiaire .....	16
La mise en œuvre de la sobriété énergétique.....	17
Le numérique responsable .....	18
La labellisation des jardins de Matignon.....	19
La communication sur le développement durable.....	20
<b>LA CLÔTURE DE LA FEUILLE DE ROUTE 2019-2022 .....</b>	<b>23</b>
Le renforcement de la relation avec les services soutenus.....	24
La modernisation des environnements de travail.....	27
Le renforcement de la qualité de vie et des conditions de travail .....	32
La transformation des métiers et des compétences.....	36
Identité et culture communes.....	38
<b>ANNEXE - LES MOYENS HUMAINS ET BUDGETAIRES DE LA DSAF .....</b>	<b>45</b>
Les moyens humains de la DSAF .....	47
Les moyens budgétaires de la DSAF au niveau central.....	48



# LE CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT ET L'INSTALLATION DE NOUVEAUX SERVICES

---

En 2022, les échéances électorales ont marqué l'activité de la DSAF. Changement de gouvernement puis remaniement se sont traduits pour elle par une forte mobilisation de l'ensemble des équipes et l'évolution significative de son périmètre avec l'accroissement du nombre de cabinets soutenus.

La DSAF a également apporté son soutien à l'installation de nouveaux services illustrant les priorités de l'action gouvernementale :

- La présidence française du conseil de l'Union européenne avec la SGPFUE
- Le développement durable avec le Secrétariat à la planification écologique
- La transformation publique avec la Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'Etat
- L'action mémorielle de l'Etat avec la commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les harkis.

## Le changement de gouvernement



Année d'élections présidentielle et législatives, 2022 a été marquée par l'installation de la Première ministre, de son cabinet et des six ministres délégués et secrétaires d'Etat qui lui sont rattachés. C'est la première fois que la DSAF assure les moyens de fonctionnement d'un aussi grand nombre d'autorités.

Au moment d'émotion d'accueillir une femme à l'Hôtel de Matignon plus de trente ans après le départ d'Edith Cresson, a succédé une période particulièrement chargée, avec, à l'issue des élections législatives, la réinstallation de quatre nouveaux cabinets. Les équipes de la DSAF se sont pleinement mobilisées au cours de cette longue période, qu'il s'agisse de celles intervenant en proximité sur site, ou de celles travaillant en back office.

Les agents avaient été préparés à cette échéance plusieurs mois en amont. Elaboration du plan d'action, constitution et formation des équipes, organisation d'exercices de simulation, mise à jour de la documentation pour les chefs de cabinets et les conseillers, constitution des kits pour les équipes de sites, etc. ont permis de rendre opérationnelle la centaine de personnels mobilisés dont beaucoup effectuaient l'exercice pour la première fois.

Des équipes de proximité composées d'un chef de site et d'experts des différents domaines métiers (logistique, RH, informatique) ont assuré un rôle d'interface avec les membres des nouveaux cabinets durant les premières semaines. Les activités liées au changement de gouvernement ont été gérées

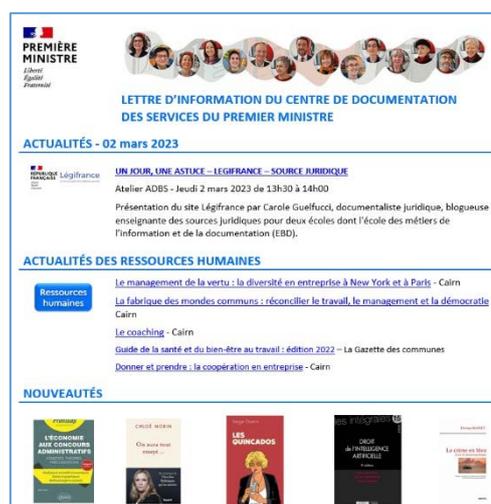
dans l'application ORIGAMI, ce qui a permis de suivre et de quantifier les arrivées dans les différents Cabinets.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de cabinets relevant du périmètre de soutien de la DSAF, il a fallu rouvrir et meubler l'hôtel de Castries, le rééquiper en matériels informatiques et téléphoniques et procéder à l'armement de son intendance. Sur le site de Ségur, trois puis deux ministres ont été installés, avec la nécessité de mettre en place des accueils dédiés et une intendance de proximité. L'ensemble des installations a engendré la réalisation de travaux, achats ou mises à disposition de ressources diverses (mobilier, véhicules, etc.). Il a également fallu gérer les appartements de fonction pour les ministres relevant, ou non, du périmètre.

Le centre de documentation a accompagné les nouveaux arrivants dans les cabinets ministériels pour les faire bénéficier de son offre de ressources documentaires : plus d'une vingtaine de titres directement accessibles par reconnaissance IP, près de 20 000 ebooks via la plateforme Cairn, un fond juridique étoffé et le kiosque presse Cafeyn avec plus de 400 titres.

Les équipes de la DSI ont apporté leur soutien technique à l'installation informatique et téléphonique des différents cabinets installés sur les sites relevant des services de la Première ministre, opérations facilitées par le maillage de fibres optiques entre les bâtiments. L'offre de service de la DSI a été présentée aux conseillers sur les différents sites. Ceux-ci ont été sensibilisés aux aspects de sécurité des systèmes d'information en collaboration avec les conseillers à la sécurité du numérique. Les moyens informatiques et téléphoniques nécessaires à leurs missions leur ont été délivrés et l'assistance assurée. Ce sont au total 251 postes de travail et 219 téléphones qui ont été déployés à l'occasion du changement de gouvernement.

Ce dernier a par ailleurs impliqué de mettre fin aux fonctions de 121 membres de cabinets ministériels. La nomination du gouvernement de Mme Elisabeth Borne et le remaniement gouvernemental de juillet ont entraîné, quant à eux, le recrutement de 152 membres de cabinets pour lesquels, dans certains cas, il a fallu recueillir l'avis préalable de la HATVP. LA DSAF est l'interlocuteur des cabinets rattachés à la Première ministre pour le suivi et l'instruction des dossiers de leurs conseillers sur ces sujets.



A ces conseillers de cabinet, s'ajoute, en outre le renouvellement d'une partie des équipes de soutien placées auprès des cabinets (assistant(e)s, officiers de sécurité, conducteurs, personnel d'intendance...) dans un contexte de tensions sur l'emploi. La SDRH a dû faire preuve de réactivité afin de permettre aux cabinets de fonctionner dans les meilleures conditions.

Une fois les cabinets installés, les interlocuteurs naturels des sous-directions et divisions de la DSAF ont pris le relais, instituant des rencontres régulières avec les cabinets afin de prendre en compte leurs besoins et apporter les ajustements dès que ceux-ci s'avèrent nécessaires.

Enfin, un retour d'expérience a été formalisé afin d'améliorer encore la qualité de l'accompagnement apporté par la DSAF, reconnue par l'ensemble des cabinets du périmètre.

# L'installation de nouveaux services

La DSAF a accueilli quatre nouvelles entités au cours de la période 2021-2022

Le Secrétariat général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (SGPFUE)



Treize ans après sa dernière présidence, la France a pris la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne le 1er janvier 2022 pour une durée de six mois. Un programme budgétaire spécifique, le programme 359, en a assuré le financement.

Pour préparer cet exercice, le secrétariat général de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (SGPFUE) a été installé à l'hôtel de Besteiguis au 19 rue Constantine en septembre 2021. Il était notamment en charge de la préparation et de la coordination de plus de 416 événements organisés sur l'ensemble du territoire national entre le 1er janvier et le 31 juin 2022. La DSAF a réalisé l'ensemble des missions de soutien pour le SGPFUE pendant toute sa période d'activité qui a cessé fin septembre 2022 et a notamment coordonné avec l'appui d'une équipe dédiée l'organisation du transport sur place des délégations.

## La commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les harkis (CNIH)

Créée par décret du 22 mars 2022, la Commission est l'une des traductions concrètes de la loi de février 2022 portant reconnaissance de la Nation envers les harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie. Elle examine les demandes de réparation des préjudices formulées par ceux-ci et leurs familles. Présidée par M. Jean-Marie BOCKEL, elle est installée à l'hôtel de Castries, sis 72 rue de Varenne, depuis avril 2022. La DSI l'accompagne notamment pour le développement de son site Internet.

## Le Secrétariat général à la Planification écologique (SGPE)



Créé le 7 juillet 2022, le secrétariat général à la Planification écologique est un organisme interministériel placé sous l'autorité du Premier ministre.

Il est chargé de coordonner l'élaboration des stratégies nationales en matière de climat, d'énergie, de biodiversité et d'économie circulaire. Il veille à la bonne exécution des engagements pris par tous les ministères dans ces domaines.

Son Secrétaire général assure également les fonctions de conseiller au cabinet de la Première ministre, en tant que chef du pôle Écologie, Transports, Énergie, Logement et Agriculture. Le service a été installé en septembre 2022 au 19 rue de Constantine dans les locaux libérés par la SGPFUE. Ce nouveau service fait partie du périmètre de soutien de la DSAF.

## La Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'Etat (DIESE)

La DIESE a succédé le 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la mission cadres dirigeants du Secrétariat général du Gouvernement. D'abord installée à l'hôtel de Cassini au 32 rue de Babylone, elle a rejoint le site Ségur-Fontenoy le 8 avril 2022.



Elle a vocation à mettre en œuvre les orientations fixées par le Président de la République dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique, à travers l'élaboration et la déclinaison d'une politique de ressources humaines destinée aux cadres supérieurs et aux dirigeants de l'État.

Dirigée par Mme Emilie PIETTE, Déléguée interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État, ce service comprend une vingtaine de collaborateurs.

# LE RENFORCEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

---



Les services de la Première ministre sont engagés depuis de nombreuses années en faveur du développement durable, notamment avec le regroupement d'une large part des services et AAI sur le site de Ségur/Fontenoy en 2016 et 2017, et le lancement de l'initiative « Matignon adopte l'éco-attitude ». Afin de structurer et de développer les actions conduites, un plan d'action, regroupant l'ensemble des projets de développement durable, a été mis en place en 2021. Il a connu des développements en 2022 avec notamment la poursuite des mesures en faveur des services publics écoresponsables, l'application du décret tertiaire ainsi que l'élaboration du plan de sobriété énergétique destiné à répondre aux tensions sur le marché des énergies.

La circulaire du 25 février 2020<sup>1</sup> sur l'engagement de l'État pour des services publics écoresponsables structure la démarche durable de l'Etat autour de 20 mesures concrètes dans les domaines de la mobilité, des achats et de l'économie circulaire, du numérique, de l'alimentation, de l'énergie, ou encore de l'entretien des espaces verts. A l'instar des autres départements ministériels, la DSAF dresse un bilan annuel de l'avancement de ces transformations.

L'engagement de la DSAF en faveur du développement durable s'est également traduit par des actions significatives comme le développement des mobilités moins polluantes, la passation d'un marché visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre générées par les déplacements des agents, ou encore la labellisation des jardins, relayées et amplifiées par des actions de communication.

---

<sup>1</sup> Circulaire n°6145/SG du 25 février 2020.

## Le développement des mobilités moins émissives de CO<sub>2</sub>

Le verdissement du parc automobile de la DSAF, démarré au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 avec la mise en œuvre d'un pool de véhicules à faibles émissions (électriques) au profit du cabinet du Premier ministre, s'est poursuivi en 2021 par la mise en place de véhicules hybrides pour le cabinet du Premier ministre et pour les ministres et secrétaires d'Etat soutenus par la DSAF. En 2022, les véhicules des directeurs de cabinet ont été remplacés par des véhicules électriques, tandis que ceux des anciens Premier ministre le sont progressivement par des hybrides.

2022 a également vu l'utilisation des deux premiers vans électriques : l'un au profit de la Première ministre, l'autre des ministères et secrétariats d'Etat soutenus. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le parc automobile est composé à 50% de véhicules considérés comme propres. Cette transformation va se poursuivre en 2023 en particulier sur les véhicules utilitaires.

Les véhicules de la flotte automobile ont parcouru en 2022 environ 1 558 000 kms dont 10% par des véhicules 100% électriques. Le taux moyen de CO<sub>2</sub> par km est ainsi passé de 113,1 g en 2021 à 91,8 g en 2022.

Dans le cadre de la politique voyage, les déplacements aériens professionnels sont limités au profit du transport ferroviaire. Chaque site exploité par la DSAF a par ailleurs été doté en 2022 de vélos électriques, mis à disposition pour les déplacements professionnels de proximité. Des actions et animations d'information et de sensibilisation ont été réalisées durant l'année pour promouvoir les nouvelles dispositions du forfait de mobilités durables ainsi que les différents dispositifs en faveur des déplacements domicile-travail à vélo.

## La passation d'un marché de compensation carbone

La mesure 7 de la circulaire pour des services publics écoresponsables prévoit que, à compter de 2021, chaque ministère finance des projets de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre à hauteur des émissions produites par les déplacements aériens des agents. Chaque déplacement professionnel doit ainsi être comptabilisé puis converti en équivalent d'émission de dioxyde de carbone en fonction de la distance parcourue.

Après avoir effectué un recensement des déplacements des agents en 2021 et de leur équivalence en tonnes de CO<sub>2</sub>, la Direction des services administratifs et financiers a fait le choix d'aller au-delà de l'obligation réglementaire, limitée aux transports aériens professionnels, en prenant en compte les déplacements routiers. Elle a ensuite passé un marché pour identifier et financer des projets permettant de séquestrer ou de compenser un volume de CO<sub>2</sub> équivalent à celui des émissions générées par les déplacements aériens et routiers, soit 2 000 tonnes pour l'année 2021.

Les projets d'évitement ou de séquestration d'équivalent CO<sub>2</sub> sont par nature multiformes et longs. Ils peuvent porter sur la transformation de pratiques agricoles, la restauration d'espaces naturels, la reforestation, etc. et durent généralement plusieurs dizaines d'années. Il faut donc concilier ces spécificités avec les contraintes de la commande publique, ce qui n'a pas empêché la DSAF d'être parmi les premiers services de l'État à passer un marché public pour répondre à l'impératif fixé par la mesure 7.

Les deux projets retenus dans le cadre de ce marché consistent en la revitalisation d'espaces forestiers sur le territoire français. Fin 2022, l'un des deux projets était lancé et le second dans sa phase préparatoire.

## L'application du décret tertiaire

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a fixé de nouvelles lignes directrices pour permettre à la France de réussir sa transition écologique. L'une des grandes ambitions de cette loi est le déploiement d'un grand plan de transformation du bâti tertiaire public et privé. Cette ambition se concrétise en 2019 avec le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, dit décret tertiaire. Ce décret et ses arrêtés établissent des objectifs de consommations des fluides (électricité, gaz, CPCU, fioul, ...) qui prennent la forme de valeurs seuils de consommation ou de pourcentages de réduction de la consommation. Ainsi, l'objectif affiché est d'atteindre une consommation d'environ 107 kWh/m<sup>2</sup>/an pour les bâtiments les plus efficaces ou de réduire la consommation énergétique de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à une année de consommation de référence se situant entre 2010 et 2019.

Afin de répondre à ces enjeux, la DSAF a effectué un recensement complet des bâtiments des services du Premier ministre concernés par ces dispositions et de leurs usages (bureaux, espaces de travail partagé, etc.), effectué une mise à jour du référentiel technique géré par la Direction de l'immobilier de l'Etat et finalisé le déploiement de l'outil de suivi des fluides interministériel (OSFi). L'ensemble des données de consommation des fluides sont aujourd'hui centralisées ou en cours de centralisation dans cet outil et font l'objet d'une fiabilisation.

## La mise en œuvre de la sobriété énergétique

Le contexte géopolitique en Europe de l'Est, entraînant une tension sur les approvisionnements énergétiques de l'Union européenne, et l'indisponibilité temporaire d'une partie du parc nucléaire français, ont contribué à faire de la sobriété énergétique un axe majeur de l'action gouvernementale. Le plan de sobriété énergétique de l'Etat présenté au début de l'automne a conduit l'ensemble des administrations à déployer, dès le dernier trimestre 2022, différentes mesures pour atteindre l'objectif fixé de réduire la consommation d'énergie et de carburant de 10% d'ici 2024 par rapport à 2019.

Le plan sobriété énergétique décliné par la DSAF pour les sites dont elle assure la gestion comporte ainsi différentes actions de court et moyen terme, dont la mise en place d'un tableau de bord mensuel de suivi de la consommation des fluides, la limitation de la température des locaux à 19°, la réduction des temporisations des éclairages sur détection, le raccordement d'une chaudière au CPCU à la place du gaz, la réduction du délai de mise en veille automatique des postes informatiques, l'extinction générale des sites à 22 heures, la limitation de la vitesse des véhicules de service à 110km/h sur autoroute, etc. La fermeture de certains sites a été expérimentée le 31 octobre et les éco-gestes ont fait l'objet d'une large promotion auprès des agents.

La DSAF a par ailleurs poursuivi les travaux visant à réduire la consommation d'énergie des bâtiments, comme la restauration de menuiseries et le remplacement de fenêtres par du double vitrage.

Ces différentes actions ont porté leurs fruits puisque la consommation globale d'énergie des sites gérés par la DSAF a baissé de 12,5% en 2022 par rapport à 2021 et de 11,3% par rapport à 2019. La consommation de carburant a quant à elle diminué de 21,5% par rapport à 2021 et de 10,1% par rapport à 2019.

## Le numérique responsable

La DSAF a poursuivi la préparation de la migration de l'hébergement de ses applications vers les datacenters mutualisés, (...) dotés d'équipements plus performants que les installations actuelles de la DSAF. Cette dernière s'est engagée par ailleurs dans une démarche d'écoconception pour les projets d'application qu'elle est chargée de développer, et qui recouvre l'ensemble des volets : architecture, hébergement, parcours utilisateur, gestion des contenus, etc.

La durée de vie des équipements SI a été optimisée afin d'allonger l'échéance de leur renouvellement et le principe du réemploi des matériels poursuivi, en application de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC.

Enfin, la température des salles serveurs et des locaux techniques informatiques a été augmentée afin de contribuer à la sobriété énergétique.

## La gestion des déchets

Depuis plusieurs années, la DSAF s'est engagée dans la gestion durable des déchets avec trois objectifs : mesurer, réduire, valoriser, afin de quantifier le volume et le type de déchets produits, mettre en œuvre des actions visant à réduire la production de déchets, et améliorer le tri et ainsi la valorisation des déchets produits.

Le reporting mensuel mis en place depuis 2019 permet ainsi d'assurer un suivi rigoureux de la production de déchets et de la valorisation de chaque type de déchets collectés sur les différents sites gérés par la DSAF. En 2022, compte tenu d'une présence plus importante des agents sur site du fait de la reprise d'activité post confinements, le volume total de déchets (314 tonnes) a progressé de 8% par rapport à 2021 (290,7 tonnes). Cependant, la part des déchets en mélange a dans le même temps diminué (52% contre 54%), témoignant d'un meilleur tri en amont des déchets par les agents, optimisant ainsi leur traitement.

La suppression du plastique à usage unique a été poursuivie avec la fin du remplacement des bonbonnes à eau par des fontaines raccordées au réseau et l'arrêt des bouteilles, emballages et couverts en plastique dans la restauration. Pour favoriser la réduction et le tri des déchets de bureau, une expérimentation de points d'apport volontaires a démarré en octobre 2022 sur le site de Ségur-Fontenoy : les poubelles dans les bureaux ont été

supprimées et des points de collecte installés dans les espaces collectifs. Dans les zones concernées par ce test, la production de déchets a été réduite et la qualité du tri s'est améliorée. Au regard de ces résultats positifs, il est prévu de généraliser progressivement ce type de dispositif à compter de 2023 sur les différents sites de la DSAF.

La lutte contre le gaspillage alimentaire demeure une priorité avec l'élaboration d'un plan d'actions établi à partir d'un état des lieux résultant de la pesée des déchets issus de la production en cuisine et des restes des convives, et des différentes actions déjà en place et prévues. Les biodéchets alimentaires sont par ailleurs valorisés en compost, réutilisés dans les jardins.

## La labellisation des jardins de Matignon

Les jardins de Matignon ont obtenu, en novembre 2022, le label « EcoJardin ». Ce sont les premiers jardins ministériels à être labellisés, fruit de l'évolution de ces dernières années de la gestion écoresponsable de ces jardins par la DSAF : arrêt des produits phytosanitaires, protection et développement de la biodiversité, entretien durable, gestion de l'eau, etc.

En outre, un puits a été foré début 2022 dans le jardin de l'Hôtel de Matignon afin d'utiliser l'eau naturellement présente dans le lit de la Seine plutôt que l'eau du réseau potable. La gestion de l'arrosage a quant à elle été optimisée avec la rénovation du programmateur d'arrosage relié à un pluviomètre et à une station météorologique.



# La communication sur le développement durable

La mobilisation de la Direction des services administratifs et financiers en faveur du développement durable se concrétise également par la mise en œuvre, tout au long de l'année, d'actions de communication et de sensibilisation des agents aux thématiques et enjeux d'éco responsabilité. L'année 2022 a été ainsi ponctuée d'événements comme « Mai à vélo », la semaine européenne du développement durable et la semaine européenne de réduction des déchets.

L'événement « Mai à vélo » animé par la DSAF a permis aux agents de mieux connaître les dispositifs mis en œuvre pour favoriser la pratique du vélo au travail (remboursement, aides...) et la politique de la DSAF en faveur des mobilités douces (parkings à vélo, atelier d'entretien et petite réparation, prêt de vélo administratif...).

La semaine Européenne du développement durable a été l'occasion d'aborder les objectifs du développement durable (quizz), le gaspillage alimentaire (préparation des repas des agents avec des produits hors normes, recettes anti gaspi.) et l'achat public durable (atelier sur les clauses environnementales et sociales) et de sensibiliser les agents à la pratique du vélo en ville (balade et stand sécurité routière) ainsi qu'aux enjeux climatiques et énergétiques au travers de jeux pédagogiques. Cette semaine a été clôturée par un focus sur l'entretien responsable des parcs et jardins gérés par la DSAF avec notamment une dégustation du miel issu des ruches des jardins de Matignon.



Lors de la semaine européenne de la réduction des déchets, organisée du 21 au 25 novembre, ont été présentés les nombreuses actions conduites en matière de gestion et de limitation des déchets produits par l'administration, ainsi que leur bilan. Les animations tout au long de la semaine ont invité les agents à

participer à la lutte contre la pollution et les déchets du numérique, ainsi qu'au gaspillage alimentaire, et à découvrir le cycle de vie des déchets et la gestion des déchets verts issus des parcs et jardins.

En complément des animations et actions événementielles, des guides, documents de présentation et flyers ont été produits pour informer les agents sur les actions réalisées (bilan des actions 2021, guide des mobilités durables, jardins responsables...) et les accompagner dans une démarche écoresponsable (guide des éco-gestes au bureau, comprendre et réduire les impacts numériques...).

Un dossier complet et régulièrement actualisé, accessible sur l'intranet Matignon Infos Services, propose de nombreuses ressources sur les politiques publiques (services publics écoresponsables, sobriété énergétique, budget vert, Programme PI3 green tech, mobilités de l'Etat...) et les actions menées au sein des services de la Première ministre.



# LA CLÔTURE DE LA FEUILLE DE ROUTE 2019-2022

---

L'année 2022 est synonyme de clap de fin pour la feuille de route 2019-2022 de la DSAF et l'occasion de faire un tour d'horizon de ses dernières réalisations autour des axes qui l'ont fait vivre durant ces trois années, malgré le contexte sanitaire:

- Le renforcement de la relation avec les services soutenus
- La modernisation des environnements de travail
- Le renforcement de la qualité de vie et des conditions de travail
- La transformation des métiers et des compétences
- La mise en œuvre d'une identité et d'une culture communes

# Le renforcement de la relation avec les services soutenus

## Le catalogue ORIGAMI

L'application ORIGAMI, qui permet d'enregistrer et de suivre les demandes et incidents logistiques, informatiques et téléphoniques, et de gérer les arrivées et départs des agents sur les sites exploités par la DSAF, a évolué tout au long de l'année 2022 : en janvier 2022, une nouvelle version plus intuitive et conviviale s'appuyant sur une nouvelle interface utilisateur a été mise en service. Cette évolution a permis de simplifier les démarches en ligne et d'offrir une nouvelle expérience utilisateur, notamment grâce à une navigation simplifiée sous forme de tuiles et de menus allégés ainsi que la simplification des recherches, relances et consultations de tickets.

La mise en production de cette nouvelle version s'est accompagnée d'une restructuration du catalogue des incidents et des demandes informatiques et téléphoniques, afin de le rendre plus accessible et plus intuitif.

L'application ORIGAMI a également évolué pour intégrer dans ses processus Arrivée et Départ le nouveau contrôle d'accès et la gestion du badge unique pour tous les sites.

D'autre part, les processus liés à la nouvelle solution de gestion des certificats de sécurité sur les postes et les ERCOM, ainsi qu'un nouveau mode de fonctionnement pour le suivi des tickets des secrétariats fonctionnant en brigade, ont également été implémentés.

Fin 2022, une montée de version technique a été réalisée, permettant à l'application d'être au niveau le plus à jour en termes de MCO-MCS (maintien en condition opérationnelle et de sécurité).

## La nouvelle organisation de la DPSG

Créée en 2019 lors de la réorganisation de la DSAF, la Division du Pilotage, des services généraux et du site Ségur-Fontenoy assure des missions de soutien logistique, d'aménagement et d'entretien du parc immobilier de la DSAF, de prévention des risques professionnels, de communication, de conduite de projets transverses, de contrôle de gestion ainsi que de pilotage de l'activité et de la relation client de la DSAF. Issue de l'ancienne Mission d'appui au pilotage de la DSAF et d'une partie de l'ancienne Division du patrimoine et de

la logistique, l'organisation de la DPSG devait évoluer pour rapprocher des activités ayant de fortes synergies et rendre ses missions et ses périmètres d'intervention plus lisibles pour ses agents comme pour les entités soutenues.

Après une phase de diagnostic puis de concertation avec les agents, la nouvelle organisation, fondée sur une orientation client et effective au premier semestre 2022, s'est notamment traduite par le regroupement, au sein d'un même bureau, de toutes les prestations de service délivrées aux résidents du site Ségur-Fontenoy. De même les activités liées à la relation client, comme le Centre d'appels et de suivi, sont désormais réunies dans un seul bureau.

## **Le renforcement du contrôle interne financier**

Le contrôle interne budgétaire et comptable concourt à la qualité des comptes et à la performance de la gestion. Le nouveau régime de la responsabilité financière des gestionnaires publics constitue une incitation forte au développement et à la mise en œuvre pratique des dispositifs de maîtrise des risques financiers

Sur la base de ce constat, le comité de pilotage ministériel a donné mandat, en juillet 2022, à la sous-direction de la programmation et des affaires financières (SDPAFI) de renforcer le dispositif de contrôle interne financier en portant une attention particulière aux aspects budgétaires, souvent moins traités que les aspects comptables.

Un changement de méthode et une simplification des outils ont été actés afin de donner plus de lisibilité et de sens à la démarche et faciliter l'adhésion des services et entités.

Ces travaux se sont principalement articulés autour de deux objectifs :

- Construire un plan d'action « ministériel » à partir d'une analyse des risques partagée ;
- Définir, dans un second temps, un plan de contrôle ministériel.

L'analyse des risques a d'abord été conduite par la SDPAFI qui centralise les grands processus budgétaires et comptables. Cette analyse a été ensuite partagée avec les principaux services gestionnaires appelés à la compléter. A partir de cette analyse, un recensement et une description des actions existantes ou à mettre en œuvre, visant à couvrir ou réduire les risques identifiés, ont été produits.

## La nouvelle carte d'achat

Le nouvel accord-cadre d'émission de cartes d'achat, notifié le 18 novembre 2021 à BNP Paribas, décliné en marché subséquent pour les services de la Première ministre, a débuté le 20 novembre 2022.

Le déploiement du marché a nécessité des travaux préparatoires en vue de la bascule des 22 programmes carte d'achat regroupant un peu plus de 200 cartes d'achat dans un nouvel outil de gestion mis à disposition par BNP Paribas.

Ces travaux, orchestrés par le bureau des systèmes d'information et du contrôle interne financiers pour l'ensemble du périmètre ministériel, ont principalement porté sur le référencement des fournisseurs rendu obligatoire par le déploiement de cartes dites « fermées ».

La DSAF poursuit l'accompagnement des entités titulaires de cartes et s'engage pour 2023 à la mise en œuvre d'un contrôle interne renforcé sur l'utilisation de la carte d'achat.

## La trajectoire triennale budgétaire

La négociation du projet de loi de finances pour 2023 a été complétée par la préparation d'un projet de loi de programmation des finances publiques pour définir la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027. Rejeté en première lecture par l'Assemblée nationale le 25 octobre 2022, puis adopté en première lecture, avec modifications, par le Sénat le 2 novembre 2022, il n'a pas encore été adopté. Il sera prochainement remis à l'ordre du jour des travaux du Parlement.

# La modernisation des environnements de travail

## Les projets SI

Les enjeux stratégiques de l'année 2022 ont porté sur la rénovation des moyens techniques et leur mise en sûreté, l'alignement des projets IT avec les besoins métiers et la consolidation de l'offre de service de la Division des systèmes d'information (DSI).

Au titre de la rénovation des moyens techniques et de la sûreté, des projets structurants se sont poursuivis ...

Afin de répondre aux besoins métiers des entités soutenues, de nombreux projets ont été conduits :

- mise en ligne de nouveaux sites institutionnels pour la CNCDH (cncdh.fr), le CCNE (ccne-ethique.fr), la MILDECA (drogues.gouv.fr) et la DIESE (diese.gouv.fr) ;
- vote électronique pour les élections professionnelles de 2022 ;
- mise en place d'un SIDD (Système d'information de développement durable) pour le SGPFUE, afin de réaliser le bilan carbone de l'ensemble des événements au cours de la Présidence française de l'Union européenne ;
- montée de version majeure de l'application M@GEC (gestion des courriers du CAB PM, des CAB SE ou de la DSAF) ;
- montées de version des applications AGLAE (gestion des engagements des services soutenus) et PREVENTIEL (logiciel de santé au travail) ;
- évolution majeure de l'application RIM (organisation des réunions interministérielles) qui permettra au SGG d'organiser les consultations interministérielles dématérialisées via l'application en 2023 ;
- mises en conformité avec le cadre de cohérence technique des applications AREGIE, SAVEUR, GRS, AGLAE, MAGEC, MIS2 et PREVENTIEL ...

L'accent a également été mis sur les projets de sécurité et de maintien en condition de sécurité (MCS)...

L'offre de service s'est développée sur les postes de travail, les téléphones mobiles et la téléphonie fixe...

Enfin, le déploiement de nouvelles solutions s'est poursuivi : généralisation d'EVENTDRIVE pour l'inscription aux événements publics et aux remises de décoration, sur les sites historiques et à Ségur ; AUGURE pour la gestion des contacts et des relations presse, et déploiement de DOLIST pour les campagnes d'emailing et les newsletters.

## Le badge unique

Un badge peut proposer différentes fonctionnalités comme l'accès à un bâtiment, l'impression, le badgeage horaire, le paiement de la restauration ou encore le verrouillage - déverrouillage de portes. Jusqu'à un passé récent, il existait autant de badges d'accès que de sites disposant d'un contrôle d'accès tandis que les fonctions d'impression, de badgeage horaire et de restauration n'étaient pas toujours disponibles sur le badge d'accès. Ainsi, selon leur lieu de travail et leurs missions, pouvant nécessiter d'accéder à d'autres sites, les agents de la DSAF détenaient jusqu'à quatre badges.

L'emménagement sur le site de Ségur-Fontenoy s'était accompagné de la mise en place d'un badge multifonctions, donnant la possibilité aux résidents du site d'accéder et de passer les contrôles d'accès du bâtiment, d'ouvrir et fermer à clef la porte de leur bureau, d'imprimer, de badger et de charger leur badge pour régler leur restauration au self et à la cafétéria. Les agents devant disposer d'un accès permanent à un autre site exploité par la DSAF, comme par exemple l'Hôtel de Matignon ou l'Hôtel de Rothelin-Charolais, étaient en revanche toujours obligés d'utiliser plusieurs autres badges. De même, un agent résidant sur un site dit historique et devant avoir accès au site de Ségur devait disposer d'au moins deux badges.

Un groupe de travail associant la sous-direction des sites historiques et des transports (SDSHT), la division des systèmes d'information (DSI), la division du pilotage, des services généraux et du site Ségur-Fontenoy (DPSG) ainsi que le Commandement militaire de Matignon (Comili), a été constitué courant 2021 pour mettre en place un badge unique. L'objectif était de permettre aux personnes dont les missions nécessitent qu'elles puissent accéder à plusieurs sites, d'utiliser un seul badge abritant le contrôle d'accès des différents sites ainsi que, selon les besoins, tout ou partie des autres fonctionnalités (impression, restauration, badgeage horaire, clef de porte). Ce badge devait

également faire office de carte professionnelle, en remplacement de la carte papier délivrée jusqu'à présent.

Les travaux du groupe ont notamment porté sur la création du visuel du badge ainsi que sur la formalisation des processus puis leur intégration dans l'application Origami pour associer à l'arrivée de chaque agent, en fonction des droits d'accès sollicités, les étapes de validation de ces accès, de création du badge et de transmission de son numéro d'authentification aux services chargés d'ajouter les différents accès et fonctionnalités validés.

Le badge unique est délivré aux nouveaux arrivants depuis mars 2022. Il offre toutes les fonctionnalités prévues, à l'exception du paiement des repas au restaurant de l'AURI, géré par une association.

## La rénovation des bâtiments

En 2019, la mise en place du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2023 devait permettre une revalorisation et une modernisation des Hôtels particuliers abritant des cabinets ministériels par la rénovation complète de quatre d'entre eux :

- L'Hôtel de Clermont, au 69 rue de Varenne;
- L'Hôtel de Castries, au 72 rue de Varenne ;
- L'Hôtel de Cassini, au 32 rue de Babylone ;
- L'Hôtel de Rothelin-Charolais, au 101 rue de Grenelle ;

Une rotation de l'occupation des Hôtels, en s'appuyant sur la capacité d'accueil de l'immeuble Ségur-Fontenoy (2 300 postes de travail) devait permettre la libération continue de l'un d'entre eux pour y réaliser les travaux et ainsi respecter le schéma.

Après celui de 2020, le changement de gouvernement de 2022, en modifiant le périmètre de soutien de la DSAF avec désormais huit ministres et secrétaires d'État, a également eu un impact considérable sur la gestion immobilière de la DSAF puisqu'il modifie la stratégie d'occupation des locaux et donc le schéma tel qu'envisagé il y a quatre ans.

La rénovation des bâtiments a pu cependant être poursuivie en 2022 à travers des opérations plus localisées comme :

- La restauration de la façade sur rue de l'Hôtel de Castries



- La restauration des menuiseries côté Jardin de l'hôtel Matignon

Ces opérations, financées sur les programmes 129 et 723, revêtent, en plus de leur aspect de valorisation patrimoniale, une importance particulière sur le plan environnemental étant tournées vers une réduction de la consommation énergétique des bâtiments anciens. (...)

La dimension environnementale est également présente dans des opérations d'aménagement avec notamment, l'installation de bornes de recharge rapide au 101, rue de Grenelle et au 69, rue de Varenne.

Enfin, une dizaine d'opérations d'aménagement, conduites sur le titre III du programme 129 dans les hôtels des sites historiques, ont contribué à l'amélioration de l'environnement de travail. A titre d'exemple, des travaux d'accompagnement suite aux mouvements SGPI/DIJOP, avec révision des menuiseries extérieures et réfection des peintures, ont été menés à l'hôtel de Cassini ; au sein de l'hôtel de Matignon, l'escalier SGG a été restauré et l'antenne transmission a été rénovée.

# Le renforcement de la qualité de vie et des conditions de travail

## Les dispositifs d'écoute et d'accompagnement

Conformément au décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, des dispositifs d'écoute et d'accompagnement spécifiques ont été mis en place au sein des services du Premier ministre.

En complémentarité et en coordination avec les services de prévention et d'accompagnement des personnels (service de santé et de sécurité au travail, service social, correspondants RH, assistants de prévention de proximité...), ces dispositifs ont vocation à proposer une écoute et un accompagnement aux personnels en situation de souffrance au travail, afin de lutter contre les actes de violences, de discrimination, de harcèlement, d'agressions sexuelles et d'agissements sexistes.

En plus de la cellule d'écoute et de soutien psychologique (joignable de façon gratuite et anonyme 7j/7 et 24h/24 au 0 800 711 180) et de la cellule d'information juridique (joignable via la plateforme [www.allodiscrim.fr](http://www.allodiscrim.fr)), en place depuis 2017, deux dispositifs de recueil et traitement des signalements internes aux services du Premier ministre ont été créés afin de faciliter la mise en œuvre d'actions par l'employeur pour traiter ce type de situations :

- la mission Vigisouffrance ([vigisouffrance@pm.gouv.fr](mailto:vigisouffrance@pm.gouv.fr)), qui a vocation à recueillir et à traiter l'ensemble des signalements relatifs aux actes de violences, de discrimination, de harcèlement et de souffrance au travail ;
- la mission Vigisexisme ([vigisexisme@pm.gouv.fr](mailto:vigisexisme@pm.gouv.fr)), qui recueille et traite les signalements de discrimination à caractère sexiste, d'actes de violence à caractère sexuel, de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes.

Le fonctionnement de la mission Vigisouffrance, fixé par arrêté du 27 avril 2021, prévoit l'articulation des différentes interventions, telles que la médiation, l'enquête administrative..., de façon coordonnée afin d'assurer le suivi du traitement des situations signalées.

Au cours de l'année 2022, la mission Vigisouffrance a été saisie de 36 situations, qui ont donné lieu à 30 signalements. Les situations signalées ont été prises en compte et traitées en lien avec l'ensemble des acteurs

concernés, prenant appui sur des expertises croisées au regard de la complémentarité des missions des acteurs concernés.

## La médiation

Prévue dans sa feuille de route de la DSAF, une cellule de médiation interne a été créée au sein de la DSAF. L'objectif est de favoriser la résolution amiable de conflits, en s'appuyant sur l'intervention d'un tiers, le médiateur.



La médiation est un processus basé sur les échanges et la communication qui s'appuie sur des principes fondamentaux, tels que la confidentialité des échanges, la liberté des parties d'accepter la médiation ou de l'interrompre à tout moment, sans justification, l'indépendance, l'impartialité et la neutralité du médiateur.

Trois médiateurs de la DSAF ont été formés spécifiquement à la médiation. Ils sont garants du déroulé du processus, du respect des principes fondamentaux ainsi que du cadre de respect mutuel et d'écoute.

A chaque sollicitation, l'un des médiateurs prend contact avec le demandeur qui bénéficie d'un premier échange rapidement ; la sollicitation est ensuite instruite par les médiateurs, afin de vérifier que la médiation est bien adaptée à la situation et qu'elle pourra se dérouler dans les conditions requises. La médiation peut ensuite démarrer.

## Un renforcement de l'information des prestations d'action sociale

La section de l'action sociale de la DSAF a organisé en 2022 plusieurs événements visant à renforcer l'information des agents pour favoriser leur accès aux prestations d'action sociale.

L'offre de la salle de sport Ségur-Fontenoy a fait l'objet d'une publicité lors de trois challenges sportifs et d'un bilan forme qui ont réuni au total 430 agents. Ces animations ont contribué au retour à un niveau de fréquentation de la salle de sport comparable à celui d'avant le début de la crise sanitaire.

Favorisant une meilleure conciliation des temps, le catalogue des prestations accessibles via la conciergerie a été présenté à deux reprises sur un stand animé par le prestataire Cyconia. En marge de chacune de ces rencontres, des ateliers de shiatsu et de méditation sur chaise, offerts par le prestataire, ont permis la découverte de ces techniques de relaxation.

Le dispositif de prêts bonifiés par l'employeur a été présenté par les conseillers du Crédit social des fonctionnaires (CSF) qui ont accueilli le 10 octobre 2022 une trentaine d'agents souhaitant se renseigner sur les conditions de financement de projets personnels.

Enfin, la présentation en octobre 2022, à l'occasion du forum social de la DILA, des conditions d'accès à la bourse aux logements sociaux interministériels réservés aux agents de l'Etat (BALAE) a été le premier jalon d'une programmation, qui se poursuivra en 2023, d'une série de réunions d'information destinées à l'ensemble des agents des services du Premier ministre.

## **L'accompagnement du service social des services du Premier ministre**

En 2022, 167 agents ont été accueillis par le service social, dont 126 agents ont été accompagnés sur une prise en charge sociale globale.

Ces accompagnements sociaux ont donné lieu le plus souvent à des interventions coordonnées avec les services internes, notamment le bureau de la qualité de vie au travail/section d'action sociale (46 %) et les RH de proximité (17 %), ainsi qu'avec des partenaires externes, tels que la cellule d'écoute (36 %), l'association CRESUS (28 %) et les services sociaux territoriaux (32 %).

Dans le cadre de ces interventions, des expertises sociales ont été rédigées pour 56 % des agents reçus, dont, pour 23 % d'entre eux, des secours financiers et, pour 15%, des courriers auprès des bailleurs sociaux ou des expertises BALAE, dans le cadre de leur accès au logement.

L'action du service social s'inscrit également dans des logiques de développement collectif et partenarial pour intervenir plus en amont, agir plus collectivement et développer un travail social plus préventif et moins palliatif.

Pour faciliter son accès par les agents des SPM, le service social s'est inscrit dans une démarche proactive en se déplaçant au sein des services, à la

rencontre des chefs de services et des responsables RH (DSAF, France Stratégie, CIVS, SGDSN, MILDECA, CIVEN, ARCOM, Défenseur des droits, CNIL, INSP, SIG).

Par ailleurs, le service social a participé ou généré des actions de communication et de sensibilisation :

- présentation du service social lors de réunion mensuelle des correspondants RH (DSAF)
- « Les vendredis de la Com » (CNIL)
- rencontre RH des encadrants (Défenseur des droits)
- participation aux stages des nouveaux arrivants organisés par la DSAF
- contribution au stage des collégiens de 3ème REP+
- production d'une plaquette d'information sur le service social, article dans la revue de la DSAF Passerelles...

# La transformation des métiers et des compétences

## Le plan de formation de la Division des systèmes d'information

Avec l'évolution constante des technologies et des modes de travail, le plan de formation et l'adaptabilité des équipes de la DSI constituent des enjeux importants pour cette division.

Ainsi, en 2022, l'accent a été mis sur :

- la formation des agents aux technologies de type Cloud mises en œuvre dans les datacenters (...);
- la transformation des méthodes de travail (évolution vers l'agilité) et des pratiques d'exploitation;
- l'évolution vers l'industrialisation des déploiements (DEVOPS) dans le cadre de la mise en service des datacenters externalisés.

Ces transformations de métiers et compétences permettent, d'une part, de garantir l'employabilité des équipes de la DSI et, d'autre part, de gagner en réactivité et en efficacité.

## L'Observatoire des travailleurs expérimentés (OTE)

Dans le cadre du plan d'actions des services du Premier ministre en faveur de la diversité, une étude sur l'âge et les conditions de travail a été menée d'octobre 2021 à juillet 2022 par des chercheurs du Centre de recherches sur l'expérience, l'âge et les populations au travail (CREAPT) à partir d'un questionnaire d'enquête auquel 1 040 agents ont répondu, d'entretiens collectifs ou individuels et des données issues du SIRH. Cette étude a donné lieu à un rapport, officiellement remis au directeur des services administratifs et financiers le 9 janvier 2023, qui constitue une première étape dans la mise en place d'un observatoire des travailleurs expérimentés (OTE).

L'ambition est d'observer dans la durée la manière dont les agents construisent leur expérience au fil de leur parcours professionnel et dont ils vivent leur avancée en âge, alors que la population des services du Premier ministre peut être considérée comme âgée en comparaison de la population

active française (quoiqu'avec de fortes variations selon les familles professionnelles).

Le rapport construit autour de quatre grandes thématiques (intensité au travail ; compétences et intérêt pour le travail ; travail collectif ; départ) montre comment celles-ci se traduisent et évoluent selon le contexte et l'expérience des agents.

En 2023, cette action se poursuivra avec la mise en place de l'observatoire des travailleurs expérimentés, à travers un organe de pilotage destiné à l'inscrire dans la durée, de nouvelles investigations et des propositions visant à faciliter les parcours et la vie professionnels, particulièrement en fin de carrière.

# Identité et culture communes

## L'audit de la labellisation égalité – diversité

Les services du Premier ont obtenu les labels « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité » en 2020. Accordés par AFNOR Certification pour quatre ans, ces labels visent à garantir un environnement de travail inclusif, prévenant les stéréotypes de genres et les discriminations.

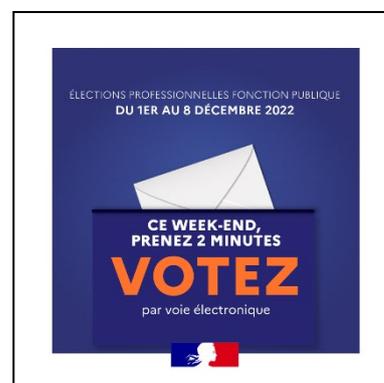
Ce processus de labellisation est une démarche d'amélioration continue, pilotée par la DSAF, mais associant les entités du périmètre. Elle est structurée par une feuille de route et deux plans d'actions (2021-2023). L'année 2022 a été marquée par deux rendez-vous importants avec l'AFNOR : la « clause de revoyure » de la commission diversité en février et l'« audit à mi-parcours » en novembre qui marque les deux ans du label.

A l'issue de ces deux échéances, le maintien des labels pour les services du Premier ministre a été validé, mais l'enjeu est maintenant d'inscrire la démarche dans la durée. En particulier, dans la perspective du renouvellement des labels en 2024, il convient de s'assurer que les plans d'actions sont déclinés de façon homogène sur l'ensemble du périmètre des SPM et de réaliser une analyse des risques des processus de ressources humaines au regard des 25 critères de discriminations fixés par la loi.

Cette cartographie des risques doit permettre de nourrir la stratégie et les futurs plans d'actions 2024-2027, afin de conforter la candidature des SPM au renouvellement des labels en 2024.

## Les élections professionnelles

Organisées tous les quatre ans, les élections professionnelles sont un grand rendez-vous du dialogue social qui permet de déterminer la représentativité syndicale au niveau national au sein de la fonction publique. Pour les SPM, 3 700 électeurs étaient appelés à voter du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022. Le taux de participation a été de 37 %, en diminution de 3,5 points par rapport à la précédente édition en 2018.



Pour la première fois dans les services du Premier ministre, ces élections se sont déroulées par voie électronique, ce qui permettait de voter de façon sécurisée depuis n'importe quel terminal connecté à internet pendant 8 jours.

Les agents de la DSAF ont élu leurs représentants au sein du comité social d'administration des services du Premier ministre (CSA ministériel) et au sein des commissions administratives paritaires pour les titulaires et de la commission consultative paritaire pour les contractuels.

Les résultats au CSA ministériel confirment l'ordre des organisations syndicales établi en 2018 : 6 sièges pour la CFDT, 5 pour le SAPP, 3 pour la liste commune CGT / Solidaires et 1 pour l'UNSA.

## **Le baromètre social**

Le baromètre social a été réalisé du 21 juin au 18 juillet 2022. Cette enquête en ligne, renouvelée tous les deux ans, a pour objet de mesurer le ressenti des agents sur la qualité de vie au travail au sein des entités relevant du périmètre des services du Premier ministre, de mieux connaître les modalités de management qui y sont pratiquées, de savoir si le contexte de travail est collaboratif et si les conditions de travail permettent l'épanouissement professionnel de chacun.

Ce baromètre s'inscrit dans la démarche en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail engagée au sein des services du Premier ministre.

En 2022, 1 041 agents des services du Premier ministre ont répondu à l'enquête, dont 257 agents de la DSAF. Ces derniers évaluent leur qualité de vie au travail à 6,8 sur 10, note stable par rapport à l'enquête de 2020 et identique à la moyenne des SPM.

Ces réponses permettent d'identifier les facteurs de satisfaction comme les axes de progrès, et de dégager des priorités pour mettre à jour et ajuster le plan d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail, en concertation avec les partenaires sociaux.

## Le rapport social unique

L'année 2022 a été la première de la mise en œuvre du rapport social unique (RSU) dans les SPM. Ce rapport annuel regroupe l'ensemble des données sociales qui figuraient jusqu'alors dans le bilan social, le rapport de situation comparée relatif à l'égalité femmes-hommes et les rapports portant sur la santé et la sécurité au travail.

Le rapport social unique est constitué de 200 indicateurs répartis en 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation...) Ces indicateurs sont produits à partir d'une base de données sociales (BDS) qui couvre l'ensemble des directions et services du Premier ministre.

Le rapport 2022 fait apparaître qu'au 31 décembre 2021, il y avait 3 481 agents dans les SPM, dont 45 % de titulaires. La moyenne d'âge est de 43 ans et le taux de féminisation de 43 %. 62 % des agents sont des agents de catégorie A, 17% de catégorie B et 17 % de catégorie C.

Outil de dialogue social, le rapport a été présenté en comité technique ministériel le 13 octobre 2022 puis la base de données a été mise à la disposition des représentants du personnel, avec des séances de formation à son utilisation. Il est par ailleurs consultable sur l'intranet des services du Premier ministre Matignon Infos Service.

## La charte des relations managériales

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 4 de la feuille de route, une [charte des relations managériales](#) a été élaborée en 2022. Ses objectifs étaient de :

- Formaliser des engagements réciproques pour les managers et les collaborateurs,
- Faire de la confiance le socle des relations managériales à la DSAF,
- Produire un document aisément appropriable par tous, s'inspirant des expériences vécues au quotidien par les agents.

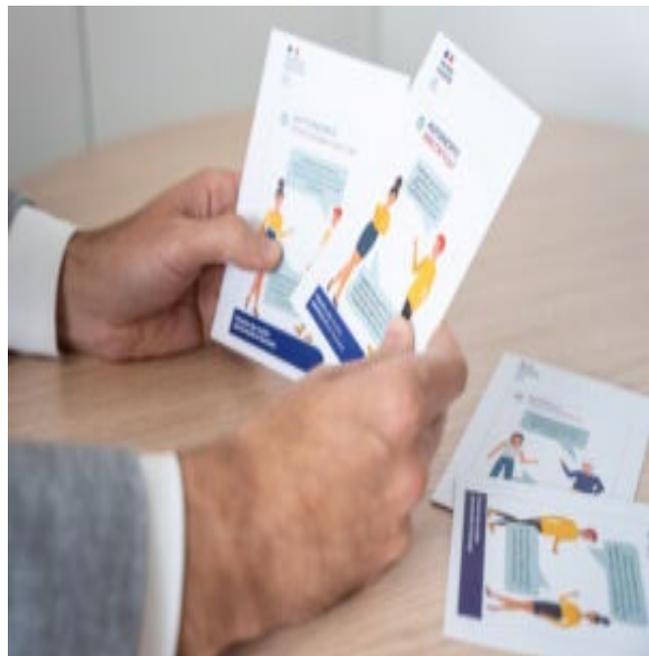
Sa conception a été confiée un groupe de travail, piloté par l'équipe de l'axe transverse de la feuille de route qui y a associé toutes les catégories d'agents pour que le projet soit co-construit en prenant en compte cette diversité qui fait la richesse de la DSAF.

Le projet a été conduit selon la méthode Design thinking, en partant des valeurs de la DSAF et en utilisant des mises en situation autour de quatre personnages : Madame Parfaite, Monsieur Maladroit, Monsieur Incroyable et Madame Catastrophe.

Ils ont incarné, à travers des saynètes, les principes directeurs de cette charte :

- la confiance
- la coopération
- l'autonomie
- le respect

Le résultat final de ce travail a été l'élaboration d'un [jeu de cartes](#) dont la vocation est d'être un moyen ludique pour les managers et les agents d'entamer un dialogue et échanger autour de ces principes.



## L'Histoire de la DSAF

Dans le cadre des actions destinées à formaliser et renforcer l'identité commune des services de la direction, le groupe de réflexion chargé de l'axe transverse a par ailleurs réalisé une animation présentant les grandes dates de l'histoire de la DSAF.



Présenté sous forme d'une frise chronologique défilante, le récit a été structuré en 11 slides correspondant chacune à une période marquante de l'évolution du service ou à la mise en œuvre d'une technique nouvelle.

Ce panorama historique couvre 14 dates clés, depuis les années trente, lorsqu'est apparue la nécessité d'un soutien de haut niveau auprès de la présidence du Conseil, jusqu'à son renforcement sous la V<sup>e</sup> République et son développement actuel, avec le regroupement de services sur le site Ségur-Fontenoy en 2017 et la réorganisation de la DSAF en 2019.

Ce travail a permis de mettre en valeur les capacités d'adaptation permanente de cette direction de soutien à la demande des cabinets et des services soutenus, à l'accroissement de son périmètre de gestion et aux nécessités techniques nouvelles de l'environnement de travail interministériel.

Cette animation est visible sur Matignon Infos Services.

## L'événementiel en 2022

La DSAF a honoré deux de ses rendez-vous annuels avec le public en ouvrant les jardins de Matignon à la visite au mois de juin, puis avec les journées européennes du patrimoine en septembre, où le public a pu visiter trois hôtels emblématiques des services de la Première ministre : l'hôtel de

Matignon mais aussi l'hôtel de Clermont au 69, rue de Varenne et l'hôtel de Rothelin-Charolais au 101 rue de Grenelle.

- Les Rendez-vous aux jardins – 3, 4 et 5 juin 2022

La 19<sup>ème</sup> édition des Rendez-vous aux jardins avait pour thème « Les jardins face au changement climatique ». La journée du vendredi, consacrée aux scolaires, a permis d'accueillir 650 enfants du CE1 au CM2 et 90 accompagnants. Les stands de découverte, en lien avec la thématique (la vie des abeilles, le rempotage des plantes et le compost), étaient animés par les jardiniers, 60 agents volontaires de la DSAF et des partenaires. Durant le week-end, ce sont 2 750 personnes qui ont découvert le jardin et son histoire.



- Les Journées européennes du Patrimoine – 17 et 18 septembre 2022

La 39<sup>ème</sup> édition des Journées européennes du patrimoine s'est tenue au sein des Hôtels de Matignon, de Rothelin-Charolais et de Clermont où près de 16 000 visiteurs ont été accueillis. L'Hôtel de Matignon a également ouvert ses portes à près de 300 scolaires le vendredi 16 septembre. 50 agents volontaires de la DSAF ont contribué à l'organisation de l'évènement.

La thématique de cette édition était le « Patrimoine durable ». Des stands ont été tenus par les jardiniers de Matignon, par des apiculteurs et par l'Ecole Boule afin de présenter le projet de mise en place de nouvelles étiquettes des arbres des Premiers ministres en marqueterie de bois.

- La Fête de la DSAF – 6 octobre 2022

La Fête de la DSAF s'est déroulée dans le jardin de l'Hôtel de Castries en présence de M. Olivier VERAN, ministre délégué chargé du renouveau démocratique et porte-parole du Gouvernement. Deux cent cinquante personnes ont pu profiter des préparations culinaires et des 10 stands tenus et animés par 25 volontaires de la DSAF.

- L'arbre de Noël des services du Premier ministre – 10 décembre 2022



L'Opéra Garnier a accueilli la traditionnelle fête de Noël des enfants du personnel le 10 décembre 2022. Après une arrivée rythmée par la musique de la Garde républicaine dans l'escalier d'honneur de l'Opéra, les 1 350 invités ont profité d'un moment magique, avec une représentation des élèves de l'École de danse de l'Opéra national de Paris. Le magicien Alexis Hazard a présenté ses plus belles illusions et son univers poétique, suivis d'un numéro de main à main par le duo d'acrobates Lyodji et d'un jeu d'ombres époustouflant qui a fasciné petits et grands. Cette parenthèse fantastique s'est terminée par le goûter proposé dans le grand foyer de l'Opéra avec son majestueux et flamboyant sapin.

# ANNEXE - LES MOYENS HUMAINS ET BUDGETAIRES DE LA DSAF

---



## Les moyens humains de la DSAF

Le tableau ci-après rend compte des effectifs physiques de la DSAF présents au 31 décembre 2022 (y compris les contractuels, les apprentis, et les personnels mis à disposition).

Direction et fonctions transverses	11
Sous-direction des ressources humaines (SDRH)	77
Sous-direction de la programmation et des affaires financières (SDPAFI)	94
Sous-direction des sites historiques et des transports (SDSHT) - action 10	131
Sous-direction des sites historiques et des transports (SDSHT) - action 1	231
Division du pilotage, des services généraux et du site de Ségur-Fontenoy (DPSG)	93
Division des systèmes d'information (DSI)	97
Centre de documentation	14
Service médical	5
<b>TOTAL DES EFFECTIFS DSAF</b>	<b>754</b>

# Les moyens budgétaires de la DSAF au niveau central

Les crédits portés par la DSAF sont inscrits en loi de finances sur l'action 10 « Soutien » du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental ». En gestion, ces crédits sont inscrits sur le budget opérationnel de programme (BOP) « Soutien ». Le responsable de ce BOP est le directeur des services administratifs et financiers.

Hors titre 2, ces crédits ont vocation à couvrir les dépenses de fonctionnement, d'investissement des services soutenus dans le périmètre (cabinets, secrétariat général du Gouvernement, DSAF, instances rattachées aux services de la Première ministre, etc.) ainsi que les coûts liés à l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy. L'action 10 comprend également des crédits d'intervention pour financer notamment des subventions accordées par la DILCRAH et les crédits de fonctionnement de la DIESE.

S'agissant des effectifs et des dépenses de rémunération, les dotations et consommations de l'action 10 concernent principalement la DSAF mais également les personnels au service des anciens Présidents de la République et des anciens Premiers ministres et.

La DSAF dispose également de crédits inscrits sur le programme 723 « Opérations immobilières nationales et des administrations centrales ». Ces crédits ne peuvent être mobilisés que pour les dépenses liées au patrimoine immobilier de l'État.

## **Programme 129 « Coordination du travail gouvernemental »**

### *Les dépenses de personnel*

La dotation 2022 inscrite en loi de finances initiale (LFI) pour les dépenses de personnels de la DSAF s'élevait à 47,7 M€, pour un plafond de 529 équivalents temps pleins travaillés (ETPT) sur l'action 10 du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental ».

La masse salariale exécutée s'est élevée à 46,1 M€, l'écart à la LFI s'expliquant principalement par une prévision maximaliste des dépenses de CAS « Pensions ».

### Les dépenses de fonctionnement

La dotation 2022 inscrite en loi de finances initiale (LFI) pour les dépenses de fonctionnement, hors dépenses d'intervention, s'élevait à 45,5 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 70,4 M€ en crédits de paiement (CP) hors titre 2.

Hors titre 2, les dépenses constatées dans le périmètre de la DSAF (action 10 du programme 129 hors dépenses d'intervention) se sont élevées à 45,3 M€ en AE et 73,3 M€ en CP. Ces dépenses se répartissent comme suit :

Poste de dépense	Montant de la dépense (CP, en M€)	
	2021	2022
Dépenses immobilières sites historiques	9,5	6,1
Loyers Ségur-Fontenoy	26,8	25,7
Fonctionnement logistique Ségur-Fontenoy	3,1	4,5
Fonctionnement courant logistique et dépenses automobiles	4,8	5,7
Frais de représentation et frais de déplacements (dont vols ETEC)	3,7	4,6
Dépenses informatiques et de télécommunications	13,7	15,7
Action sociale, formation, gratifications de stagiaires, frais de justice, accompagnement à la mobilité	3,3	3,2
Dispositif d'accompagnement et de formation des cadres dirigeants	1,00	1,2
Etudes, séminaires, communication et autres dépenses	2,00	1,5
Fonctionnement du centre de documentation	1,6	1,2
Dépenses RH du Défenseur des droits	0,5	0,5
Investissements immobiliers et logistiques	1,4	2,8
Investissements informatiques	0,5	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>71,9</b>	<b>73,3</b>

Les coûts immobiliers et les frais liés aux locaux, hors dépenses d'investissement, représentent 51,9 % des dépenses totales. Ils sont constitués à hauteur de 26,1 M€ de loyers et taxes associés et de 10,2 M€ de coûts d'occupation, tels que les fluides, le nettoyage des locaux, les prestations d'accueil et de gardiennage, l'entretien et la maintenance des locaux, espaces verts et équipements.

L'exécution 2022 sur l'action 10 du BOP « Soutien » se caractérise par une hausse des dépenses immobilières caractérisée par l'engagement de deux marchés de gros électricité pour l'ensemble des sites de la DSAF et l'engagement du marché de travaux des menuiseries de l'Hôtel de Matignon. De plus, on observe une hausse significative des dépenses informatiques notamment causée par un décalage important de dépenses initiées en 2021 sur 2022.

### **Programme 723 « Opérations immobilières nationales et des administrations centrales »**

Ce compte d'affectation spéciale finance, grâce aux recettes issues des produits de cessions d'actifs immobiliers et des produits de redevances domaniales ou de loyers perçus par l'État, des projets immobiliers et des dépenses d'entretien à la charge du propriétaire, sur le parc immobilier dont l'État est propriétaire.

Les services de la Première ministre dispose d'un BOP constitué de trois UO dont une pour le Conseil d'État, une pour la Cour des comptes et une pour la DSAF.

En 2022, ont été mis à disposition de ce BOP 21,7M€ en AE (dont 17,3 M€ de reports d'AENE) et 15,9 M€ en CP. Ont été consommés 19,7 M€ en AE et 15,9 M€ en CP, soit 99 % des AE et 90 % des CP. Cette sous-consommation en CP s'explique principalement par un décalage d'activité sur l'opération du futur site acquis pour le GIC et des difficultés rencontrées avec le fournisseur de maintenance multi technique.

La dotation de la DSAF s'élevait à 18,7 M€ en AE (dont 16,4 M€ de reports d'AENE) et 13,6 M€ en CP. Ont été consommés 17,6 M€ en AE (dont 14 M€ d'AENE) et 12,4 M€ en CP, soit 100 % des AE et 91 % des CP. Ces crédits ont permis principalement d'assurer la poursuite de l'entretien à la charge du propriétaire et des projets menés notamment sur le futur site du GIC et sur les façades de l'Hôtel Lebel et de l'Hôtel de Castries

# LES CHIFFRES CLEFS DE LA DSAF EN 2022



**754** ETP avec un taux de féminisation de 44,4 % et un taux de télétravail de 22 %.

**2 607** agents gérés

**2 909** actions de formation dispensées

Un taux de turnover de **19,6 %**.



Un budget de **950,2 millions d'€** répartis sur trois programmes pour l'ensemble des services du Premier ministre et des AAI (autorités administratives indépendantes)

**417** marchés publics actifs

**33 031** transactions relatives à la dépense transitant par le centre de service partagé financier



**142 241** appels reçus par le standard de Matignon

**59 777** courriers traités pour le Premier ministre et les secrétaires d'Etat rattachés



**2 500** postes informatiques en service

**15 295** demandes et incidents SI traités et 26 428 appels vers le Service Desk



Un parc immobilier géré de **89 000m<sup>2</sup>** de surface utile brute répartis en **20** implantations

**8 528** demandes et incidents logistiques traités et **20 767** appels téléphoniques reçus par le Centre d'appels et de suivi

DSAF



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Direction des services administratifs  
et financiers du Premier ministre

